

VIDE -GRENIER du 14 SEPTEMBRE 2024
FAMILLES RURALES de SAINT GERMAIN LA VILLE
Fiche d'inscription et d'identité

La loi n°87-962 du 30.11.1987 et les décrets n°88.1040 du 14.11.1988 fixent les conditions à appliquer pour la participation d'un vide-grenier, et en particulier les obligations qui incombent aux organisateurs. Pour nous permettre d'appliquer ces directives, veuillez remplir le questionnaire ci-dessous :

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse domicile :

Code postal : Commune :

N° tél. :

Mail : @

N° de pièce d'identité :

Délivrée le :

Par la sous-préfecture ou préfecture le :

Je réserve :emplacement (s) de 3mètres

..... € X.....emplacement =€

Joindre le règlement par chèque, à l'ordre de Familles Rurales de
Saint Germain la Ville